



Ce GT s'inscrit dans le nouveau cycle annoncé par la direction générale. Pour la CGT il peut se résumer ainsi : la DGFIP resserre le réseau comptable grâce au NRP combiné aux départs en retraites des cadres. En échange, elle utilise les indices comptables pour valoriser les parcours administratifs... pas pour tous et au choix des directeurs !

Ce GT présente les attributions 2021 et les principes pour la cible 2022/2023.

La fiche N°1, rappelle brièvement en sautant les étapes, l'historique de l'évolution des indices dans le réseau comptable et la sphère administrative.

../..

La fiche N°2, rentre dans le détail : sur les 420 indices, 341 iront dans les DRFIP/DDFIP et 79 dans les directions nationales et spécialisées (DNS), la centrale et les relocalisations. « ... Les modifications du décret... permettront ainsi d'étendre l'indiciation à des fonctions administratives à enjeux, à la fois en volume (40% du total des indices en cible 2023, contre 10% aujourd'hui) et d'élargir les grades concernés (AFIP, IP et IDIV HC notamment.)... ».

../..

La fiche N°3 présente les attributions 2021. Les décrets n'étant pas encore publiés, seules 17 directions sur 26 « ... ont souhaité bénéficier d'un indice administratif HEA en 2021 » et seulement pour les AFIPA... les autres grades attendront !

../..

La fiche N°4 annonce le calendrier et les modalités de déploiement : 170 indices en 2022, 144 en 2023. Cela donne une idée du rythme de saignée du réseau comptable puisqu'ils seront attribués suite aux fermetures de postes !

../..

fichiers:



[Télécharger dl_et_cr_indiciation_13_10_21.pdf](#) (309.65 Ko)

Public: [Les cadres](#)
[Comptables](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank